

Les monuments aux morts de la Grande Guerre, monuments républicains ?

Leurs Noms

« Ils sont écrits, nimbés du halo [*sic*] de gloire,
Car vous fûtes, sans peur, les modestes héros
Qui, sans fin brilleront au soleil de l'histoire
Dont les rayons très purs éclairent vos tombeaux »
Poème anonyme, journal *Le Ploërmelais*, 30 octobre 1921
(in Daniel J. Sherman, *Bodies and Names*, 1998)

Face à la Grande Guerre, on n'en finit pas de s'étonner, ou de s'indigner, devant le sacrifice de tant d'hommes, de chaque côté, pendant plus de quatre ans. Cette disparition frappa-t-elle des hommes consentants ou des hommes contraints et pris au piège ? On en discute encore ; certes tout mobilisé est passible du conseil de guerre en cas d'insoumission, de désertion et les gendarmes sont vigilants sur les arrières du front. Après des décennies de réconciliation européenne, on peine aussi à comprendre comment des peuples si proches ont pu ainsi s'entredéchirer, se livrer une telle « guerre totale », même s'il y eut avec les tranchées d'en face bien des « stratégies d'évitement ». Certes le « discours dominant » expliquait, dans le camp de l'Entente, que la guerre répliquait à une agression, qu'il y allait de l'existence même de la patrie et que c'était une lutte de la Civilisation contre la Barbarie (paroles du peu belliciste académicien Henri Bergson dès 1914). Dans l'autre camp, même lutte pour la survie de la patrie, pour répondre, pensait-on, à une tentative d'encerclement et de destruction menée par l'Angleterre, la France et la Russie. C'est surtout après le 11 novembre qu'on commença à critiquer la guerre, qu'on se jura de ne plus s'y laisser prendre mais l'histoire ultérieure nous a appris que cette « der des der » portait en germe bien des malheurs à venir. Sur le moment, l'annonce de l'armistice « fut comme d'apprendre sa grâce pour un condamné à mort » dira plus tard un ancien poilu.

Cependant ce qui nous intéresse ici, ce n'est pas le conflit lui-même mais la construction de la mémoire de ce dernier, autour des monuments aux morts et des rituels, du cérémonial les entourant. Certes 1 300 000 à 1 400 000 morts du côté français (que l'on retrouve, un à un, sur le site « memoiredeshommes.sga.gouv.fr » qui est comme un « monument aux morts virtuel »), et chez les Allemands 1 700 000, avec un total de 10 millions de morts en Europe et pratiquement autant de mutilés, c'est un ébranlement difficile à supporter et surmonter. D'autant que sont venus s'ajouter, à partir de 1918, pendant et après le conflit, les effets de la grippe espagnole avec, en France, 150 000 nouveaux décès et des chiffres similaires au Royaume Uni ou en Allemagne, même si c'est, de très loin, l'Asie qui fut la plus frappée. En outre la guerre s'acheva dans la haine de l'autre et sans réconciliation.

En 1918, ce sont pratiquement deux Français sur trois qui sont endeuillés, par perte d'un proche, parent ou ami ; un immense travail de deuil s'engage en France, mais aussi dans les autres pays ainsi touchés par la « mort de masse », ce phénomène nouveau, sans précédent en Europe.

Honorer les « Morts glorieux »

Si la guerre a beaucoup tué et détruit en France, elle y a eu pour conséquence la construction universelle de monuments aux morts. Présent dans pratiquement toutes les communes de France, ce monument construit sous une Troisième République victorieuse peut être considéré d'une certaine façon comme un monument républicain en tant qu'il couronne la victoire obtenue par la République, par ce régime qui a gagné la guerre alors que l'Empire français l'avait perdue en

1870 (Sedan), comme auparavant en 1814 et en 1815 (Waterloo, sombre 18 juin) et que la Monarchie avait profité de cette défaite en 1814 et 1815, pour revenir « dans les fourgons de l'ennemi », puis avait tenté de le faire à nouveau après la défaite de 1871.

La France a sans doute plus commémoré après 1918 que tout autre pays, car la guerre s'était largement déroulée sur son propre sol, sol marqué par les destructions, à la différence de celui d'une Grande Bretagne ou d'une Allemagne dont le territoire resta inviolé jusqu'à l'armistice. En outre, en proportion des mobilisés, la France est le plus touché des grands belligérants par la mort : la tactique de l'*offensive à outrance* maintenue jusqu'au printemps 1917 et l'efficacité de l'artillerie adverse contribuent à expliquer cette surmortalité française. Mais la vague commémoratrice touche, à des degrés et avec des symboles variés, tous les pays, vainqueurs ou vaincus. Par exemple au Royaume-Uni, le 11 Novembre à 11 heures depuis 1919, toute la population se fige immobile pendant deux minutes de silence, tout en arborant ce jour là non pas le bleu et blanc mais le coquelicot, rouge comme la si sanglante guerre. En outre, les *War Monuments* y sont nombreux.

Nous n'abordons pas ici les grands monuments commémoratifs des champs de bataille (Douaumont, Notre-Dame de Lorette, etc.), qui incluent souvent un symbolisme chrétien et sont en partie utilisés par l'Église, mais uniquement les monuments aux morts communaux, insérés dans le tissu urbain ou villageois, au contact direct de la population qui les a voulus et érigés pour ses propres morts, pour les *Enfants de la commune*. Monuments locaux ou nationaux, communaux ou républicains ? Mais la commune n'est-elle pas en France la cellule de base, la cellule-souche de la République depuis les origines de la Troisième ?

Sauf dans des régions bien précises, comme nous le verrons, le monument aux morts est laïque, civique, tout en rendant spécifiquement un culte aux « Enfants de la commune Morts pour la France » : ces majuscules que les Héros, les Morts glorieux ont méritées par leur sacrifice figurent sur bien des monuments : sacrifice, héroïsme, tribut payé à la Patrie en arrivent à être des lieux communs, des poncifs dans les discours d'inauguration. S'agit-il de l'expression purement rhétorique de sentiments convenus plutôt que vécus, ou celle de sentiments effectivement ressentis par les participants ? Les Poilus contraints et consentants ? C'est un débat qui oppose par exemple Daniel J. Sherman et André Loez à Annette Becker et Stéphane Audouin-Rouzeau (les « Péronnistes », du Centre d'études de l'Historial de la Grande Guerre à Péronne, dans la Somme) sur le consentement au sacrifice : pour les uns, crainte face au groupe soudé d'une même tranchée de paraître lâche et de tout façon service obligatoire de mobilisés maquillé dans la rhétorique des discours commémoratifs en sacrifice volontaire, pour les autres, ceux de Péronne, effet réussi d'un patriotisme inculqué depuis des décennies par l'école et la vie. Le deuil et l'affliction, quant à eux, sont bien réels. Selon Jean-Jacques Becker, historien de la Grande Guerre, le monument aux morts devient comme un second pôle spirituel de la commune, le pôle laïque, lieu sacré d'un culte permanent aux morts de la guerre. Ce pôle d'inspiration funéraire, civique et patriotique en arrive parfois à égaler en valeur, ferveur et émotion le pôle religieux qu'est l'église de la paroisse. D'ailleurs on l'a souvent érigé loin de l'église du village, église qui lui aurait fait de l'ombre, au propre comme au figuré, et quand il est placé tout contre, n'est-ce pas parfois par défi ? Dans cette mobilisation autour d'un culte des morts, surtout quand on a volontairement éloigné le monument de l'église, il s'agit bien de créer et d'animer un nouveau lieu de sacralité, civique et civil. Où qu'il soit implanté, le monument aux morts est, pour longtemps, un lieu du souvenir auréolé de respect, souvent avant la mairie ou même l'église, voire avant les tombes du cimetière où le deuil n'est qu'individuel, familial, privé et non pas commun à tous les habitants de la commune. Il exalte le groupe formé par les *Enfants de la commune morts pour la France*.

On a pu dire que le monument aux morts, dans les régions peu ou non pratiquantes surtout, tenait en outre un peu le rôle joué à certains moments de la Révolution et de la Seconde République par

l'arbre de la liberté, autre objet et lieu d'un culte civique, tandis que dans les terres de chrétienté, il restait associé à l'église du lieu et à un culte liant les défunts à la religion.

Nous reviendrons sur la diversité des implantations du monument en fonction des caractères spécifiques de telle ou telle commune ou région, en fonction de l'opinion politique qui y domine. Il faudra assurément relativiser et mieux distinguer géographiquement les régions où « monument républicain » est l'expression qui convient, et celles où la même expression est à bannir, c'est-à-dire les régions de vieille tradition chrétienne et de faible attachement à la République.

Parfois, le monument s'ajoute, par une plaque ou une statue complémentaire, à un monument antérieur. Ainsi à La Ferté-Loupière (Yonne), a-t-on ajouté au mobile de 1871 un poilu de la Grande Guerre. À Bouvines (Nord) sont célébrées sur un même obélisque 1214 et 1914-1918, deux victoires « sur les Allemands » : en juin 1914, pose de la première pierre du « Monument commémoratif de la Victoire de Bouvines remportée par Philippe-Auguste sur les Allemands le 27 juillet 1214 », et dans les années 1920, inauguration de la plaque portant la liste des « Morts pour la France de 1914-1918 » de la commune, apposée donc sur le même obélisque.

Le monument est la trace matérielle moins de la victoire que du vrai deuil national et local vécu par les habitants de chaque commune, trace matérielle cde ce qu'on a appelé « la victoire endeuillée ». Il pérennise et matérialise, dans la pierre, le bronze ou la fonte, l'admiration des survivants pour les « Morts glorieux », admiration qui s'observe aussi dans les foyers domestiques pour saluer la mémoire du défunt, avec cet habit de deuil que porte la veuve pendant des mois, sinon à vie, avec encore ces « autels » du culte rendu au mort pour la France, autel fait de photographies, de décorations et citations glorieuses, de lettres et cartes postales reçues du front, de fleurs séchées, gourmettes, médailles, restes de l'uniforme, du casque, d'équipements militaires et autres souvenirs vénérés. Veuves en noir, pupilles de la Nation, mutilés font désormais partie intégrante du paysage. On peut d'ailleurs souligner qu'on parle spontanément en France de « monument aux morts », à la différence des Anglo-saxons qui parlent de « monument de la Guerre », *War Monument*. En Allemagne, il s'agit plutôt de plaques ou petits monuments de style néo-gothique placés dans des églises.

C'est dès 1916 que des politiques et des hommes de lettres ont commencé à poser la question de l'hommage à rendre aux victimes dont la liste s'allonge chaque semaine, à toutes les victimes et non plus aux seuls chefs, donc dans une vision « démocratique » de l'hommage à rendre.

Dans un article enflammé du 10 février 1916 intitulé « Le suffrage des morts » (reproduit dans *L'Âme française et la guerre*, tome VIII, 1919), Maurice Barrès propose même de donner le droit de vote à « ces morts que nous savons meilleurs que nous-mêmes ». À cet effet, il demande que « les veuves des soldats morts pour la patrie disposent du bulletin de vote de celui qui ne peut plus défendre les intérêts de sa petite famille ; que le père, s'il n'y a pas de veuve, dispose, en même temps que de son vote personnel, du vote de son fils tombé face à l'ennemi [...] ; que la mère, à défaut d'une épouse et d'un père, reçoive le droit de voter puisqu'elle a donné à la France celui qui l'aurait protégée ». Cette proposition, restée sans suite, souligne la force des sentiments de gratitude que l'on souhaite manifester à l'égard de ces « Morts pour la France » en proposant pour les disparus une chose inouïe, le vote de veuves en un temps où les femmes n'avaient pas acquis le droit de vote.

À partir de 1916, certaines municipalités envisagent déjà de réserver des crédits et un terrain pour ériger un monument commémoratif. On a cité la municipalité de Moréac (Morbihan) qui dès février 1916 avait commandé un plan de monument. Dès le lendemain de l'armistice du 11 Novembre, des décisions locales sont prises, et la législation nationale se précise, avec la grande loi du 25 octobre 1919, dite « loi sur la commémoration et la glorification des *Morts pour la*

France ». Cette législation, complétée, sera pratiquement achevée en 1922, sous réserve d'une modification ultérieure, tardive, celle de juillet 1924.

C'est en effet seulement en juillet 1924 qu'un arrêt du conseil d'État vient modifier cette législation en classant les monuments aux morts dans la catégorie des « monuments funéraires » et non plus seulement comme des « monuments commémoratifs », modification d'importance : les monuments aux morts en espace public peuvent désormais porter des signes religieux, mais cet arrêt vient après la grande vague de construction. Il fut une façon d'assouplir la loi de séparation des Églises et de l'État et de donner ainsi satisfaction aux populations toujours très religieuses du grand Ouest, du Nord Pas-de-Calais, de l'Alsace, du Pays basque ou de régions orientales et méridionales du Massif Central, populations qui souhaitaient donner un caractère religieux à leurs monuments. Il s'agit d'ailleurs des régions dans lesquelles s'était manifesté, dans les années 1880 et 1890, un refus de célébrer le 14 Juillet comme la fête nationale. Avant cet arrêt du conseil d'État de juillet 1924, le préfet devait appliquer scrupuleusement l'article 28 de la loi de séparation de 1905 qui interdisait « d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture, dans les cimetières, des *monuments funéraires* [nous soulignons], ainsi que des musées ou des expositions ». Ceci explique le grand nombre de monuments aux morts implantés dans les cimetières (mais aussi près des églises) dès 1919 dans les régions de forte pratique religieuse : autour de 30 % dans le Morbihan ou le Loire-et-Cher et jusqu'à 60 % dans la Loire-Inférieure (aujourd'hui Loire-Atlantique) par exemple. À Sainte-Anne d'Auray (Morbihan), le « monument aux Morts de la Bretagne », régional et non pas communal, revêt l'aspect tout religieux d'une chapelle couronnée d'un dôme surmonté d'une croix ; le préfet ne s'y est pas opposé, tant les fantassins bretons avaient été fauchés par la mort dans les tranchées. Cependant on peut s'étonner de voir 38 % des monuments du Vaucluse dans les cimetières alors que la majorité de la population était ici peu pratiquante et orientée à gauche. Dans l'Alsace-Lorraine récupérée (Haut et Bas-Rhin, Moselle) sur laquelle nous reviendrons, la loi de Séparation ne s'applique pas et les monuments aux morts à caractère religieux ne posent aucun problème de localisation, la zone restant en régime concordataire, comme encore aujourd'hui.

Quand le « Mort au champ d'honneur » a été enterré dans un cimetière militaire, sur la ligne du front, une loi du 31 juillet 1920, qui annule une décision antérieure interdisant pendant trois ans les exhumations et rapatriements, facilite le retour du corps du défunt dans sa commune, aux frais de l'État ; mais il faut alors aller jusqu'à la sépulture, le voyage aller-retour de la famille étant pris en charge par l'État, procéder à la cérémonie bien pénible, macabre, de l'exhumation et de la reconnaissance du corps en présence des parents ou de la veuve qui auront ainsi comme dernière image du défunt celle d'un corps en décomposition. En tout état de cause, avant cette loi de juillet 1920, les officines privées se sont multipliées pour l'identification et le retour clandestin des défunts, ce qui donna lieu à des erreurs d'attribution des corps et donc à de douloureux scandales. Après juillet 1920, les deux attitudes coexistent et s'affrontent dans les esprits avec acrimonie : pour le retour des morts au « pays » (« démobilisation » des morts après celle des vivants) ou pour leur maintien sous leur croix de bois près du lieu de décès, en gardiens vigilants du territoire national (« Ils ne passeront pas ! »).

Les Américains procèdent au retour de 70 % des morts identifiés, mais d'autres restent, regroupés dans de vastes cimetières militaires car, comme l'exprime une veuve américaine qui ne voulut pas procéder au rapatriement, « il y a la même distance de la France au ciel que de l'Indiana au ciel ». Les Anglais, quant à eux, maintiennent leurs morts en France, près des champs de bataille, de même que les Allemands, avec la croix de bois noire imposée par les vainqueurs sur leurs tombes ainsi identifiables.

Certaines études (celles de Daniel J. Sherman en particulier) ont montré que les autorités locales des zones dévastées n'étaient guère favorables au retour au « pays » des corps des soldats

français, retour qui risquait de détourner de leur région blessée l'attention de l'opinion ; par ailleurs les promoteurs des grands monuments en construction près du front (grands cimetières militaires, ossuaires ou monuments de Douaumont, de Thiepval, de Notre-Dame de Lorette, de Dormans, etc.) avaient la même attitude, par crainte d'une dévalorisation de projets qui, privés de tombes, perdraient leurs visiteurs. Ajoutons que beaucoup de corps, déchiquetés, n'ont pas été identifiés et qu'il ne reste alors que le monument aux morts de la commune pour honorer le disparu en y inscrivant son nom.

Pour ces diverses raisons, la liste des « Morts pour la France » figurant sur le monument de la commune seront toujours plus fournie que le nombre des mêmes morts enterrés dans le cimetière communal. À Champlay (Yonne) sur quarante-neuf de ces morts, vingt seulement sont enterrés dans le cimetière du village ; à Dieue-sur-Meuse (Meuse) sur cinquante-deux morts, dix-sept seulement.

Quand le corps a disparu ou a été enterré près du lieu de décès, le monument aux morts devient pour la famille un substitut, un simulacre de tombe. Il est bientôt visité religieusement par la veuve, l'orphelin ; il est fleuri aux dates anniversaires du disparu (naissance, mariage, décès) tout comme l'aurait été sa tombe au cimetière de la commune. D'ailleurs bien des discours d'inauguration appellent les enfants à respecter le monument aux morts autant que les tombes du cimetière. En juillet 1922 à Épinoy (Pas-de-Calais), le maire déclare à propos du monument qu'il inaugure : « Il faut qu'en passant devant lui et en se découvrant pieusement, nos enfants aperçoivent le sens profond du geste auguste qui a été accompli par nos morts héroïques. »

La tombe du Soldat inconnu

On retrouve ce même respect nimbé de sacralité pour la tombe du Soldat inconnu (la plupart des pays belligérants ont la leur), soldat accueilli le 11 novembre 1920, avec sa Flamme allumée le 11 novembre 1923, jamais éteinte depuis, pas même sous l'Occupation, et ravivée tous les soirs par une association d'anciens combattants. Cet hommage national, proposé dès le 20 novembre 1916 par un président local du *Souvenir français* (celui de Rennes), est adopté par la Chambre, à l'unanimité, le 12 novembre 1919. Il s'agissait alors de mettre le Soldat inconnu au Panthéon. Mais beaucoup d'associations d'anciens combattants estimèrent que ce dernier lieu était trop civil, non lié à la guerre ; et surtout, pour elles, il fallait un lieu unique, pour honorer les centaines de milliers de morts (un peu comme plus tard, ce n'est pas au Panthéon ni aux Invalides que fut honorée la mémoire du général de Gaulle, mais dans un lieu unique, avec la croix de Lorraine de Colombey-les-Deux-Églises, de quarante-cinq mètres de haut). Le choix de l'emplacement fut l'objet d'un débat parlementaire assez vif, la droite nationaliste refusant le Panthéon que proposait la gauche. Le député catholique Marc Sangnier rappela d'ailleurs que le « soldat inconnu [était] peut-être royaliste, peut-être socialiste. »

La loi du 8 novembre 1920 prévoit que le 11 novembre, il reçoive les honneurs du Panthéon lors d'un bref passage pour y accompagner l'urne contenant le cœur de Léon Gambetta, du héros de la précédente guerre franco-allemande, l'homme de la Revanche (« Ne jamais en parler mais y penser toujours ») ; qu'ensuite « les restes d'un des soldats non identifiés morts au Champ d'honneur au cours de la guerre de 1914-1918 [...] seront inhumés sous l'Arc de triomphe ». On doit souligner qu'il s'agissait démocratiquement d'un soldat, d'un poilu, et non pas d'un officier, honneur à la troupe plutôt qu'aux chefs. D'ailleurs les anciens mobilisés parlent bientôt du « poilu inconnu ». Cette tombe devint vite à Paris le lieu civique le plus vénéré, le plus honoré ; elle surclasse aussitôt tous les autres tombeaux, comme le Panthéon et ses grands hommes, les Invalides, avec la gloire de Napoléon et des grands maréchaux de France, ou encore la colonne de Juillet, sous laquelle furent enterrées les victimes des révolutions de juillet 1830 et de février 1848. Sous l'Arc de triomphe, monument à la gloire française, elle a d'ailleurs quelque peu

estompé les souvenirs de la Révolution et de l'Empire ; elle contribué à modifier la vision qu'on avait de cet arc voulu par Napoléon et surtout à en faire un lieu « national ». Honneur au Poilu, au fantassin doublement anonyme ! À elle seule, la tombe du Soldat inconnu représente la foule innombrable des victimes de la Grande Guerre, puis des guerres ultérieures ; elle est *le monument aux morts national* résumant tous les autres. Alors que les quelque 36 000 monuments aux morts affichent avec fierté les noms des victimes glorieuses dans chaque commune, mais pas leurs corps, cette tombe recueille les restes du Soldat inconnu, sans nom. L'anonymat de ce « sans-grade » contribue à l'universalité du symbole dans lequel chacun peut reconnaître un combattant disparu, père, fils ou ami. Rappelons que sur les champs de bataille reposent bien des corps sans nom, corps d'autant de « soldats inconnus ».

Cette tombe du Soldat inconnu tient lieu de monument aux morts pour la ville de Paris, même si les divers arrondissements ont leur monument ou leur plaque commémorative ; en outre au jardin du Carrousel fut installée de 1921 à 1933 une belle statue féminine appelée *Paris 1914-1918*, monument érigé spécifiquement à la mémoire des civils parisiens tués par les Zeppelins et la « grosse Bertha ». Œuvre d'Albert Bartholomé, elle tient à deux mains une épée horizontalement et est coiffée d'un casque de poilu ; cependant avec ses seins nus et une tunique de drap mouillé qui révèle trop ses formes, elle accède difficilement à une certaine forme de sacralité ; elle s'harmonise plutôt avec l'ensemble des gracieuses statues féminines qui ornent le Jardin des Tuileries ; en outre, grandeur nature et érigée sur un piédestal de faible hauteur, cette statue ne se prêtait guère à de grandes cérémonies attirant les foules ; elle fut enlevée en 1933 pour dégager la perspective de l'arc de Triomphe du Carrousel, échoua dans une cour du Louvre et fut finalement placée au dépôt du bois de Vincennes, en 1958.

En fait les grandes villes ne donneront pas toujours à leur monument aux morts la place éminente dont celui-ci bénéficiera dans les communes plus petites.

La législation et le rôle du monument aux morts

Une législation spécifique apparaît donc pour les monuments de la Grande Guerre dès le 25 octobre 1919, mais la tradition de ce type de monument remonte au moins aux débuts du XIX^e siècle, avec statues, colonnes, pyramides ou obélisques à de grands soldats morts en campagne tels que les généraux Marceau et Desaix (obélisque à Chartres en 1801 pour Marceau, pyramide-fontaine et statue à Paris pour Desaix en 1802 et 1810) ; après 1815, viennent les monuments aux victimes de la Révolution et de la guerre de Vendée, puis aux victimes des Trois Glorieuses (et pas seulement à Paris, avec la colonne-tombe de Juillet dont le soubassement renferme des corps de victimes de juillet 1830 puis de février 1848, mais aussi par exemple à Nantes avec un mausolée à dix pans où sont inscrits les noms des dix victimes de juillet 1830) ; sont érigés ensuite des monuments aux victimes de diverses guerres étrangères ou coloniales du Second Empire et enfin ceux de la guerre franco-prussienne, très souvent des obélisques comme celui massif et triste, en granit gris, élevé à Paris place de Fontenoy, derrière l'École militaire, « monument à la Défense nationale » élevé à la mémoire des morts de 1870-1871, et encore plusieurs, souvent quelques dizaines de monuments semblables par département.

Malgré la législation nationale qui l'encadre, la construction des monuments aux morts de la Grande Guerre répond essentiellement à une demande locale, à une mobilisation locale autour des « Morts glorieux de la commune » ; elle n'est pas l'effet d'une décision venue d'en haut, de l'État, mais le produit de la volonté, de la mobilisation unanime et spontanée des habitants dans chaque commune, surtout au village, car là, chacun a bien connu ceux dont on allait honorer le sacrifice et déplorer la disparition.

Le monument aux morts joue donc un rôle plus important au village qu'à la ville.

Tout d'abord il est généralement le seul monument qui y existe. C'est par les monuments aux morts que la statuaire a gagné après 1918 un emplacement public dans de nombreux villages. Auparavant, elle ne s'était épanouie, et de belle façon, que dans les villes (statues de rois, de saintes et de saints puis de grands hommes et d'allégories variées, dont celle de la République) et, de façon plus exceptionnelle, dans les cimetières, sur les tombes de quelques notabilités. Ainsi au village l'appelle-t-on tout simplement « le monument », parce qu'il n'y en a pas d'autres.

Ensuite la mort a, proportionnellement, bien plus touché les populations rurales. Les paysans, peu qualifiés, ont été généralement enrôlés dans une arme plus frappée par la mort que les autres, l'infanterie (70% des fantassins sont d'origine rurale) : les paysans mobilisés se retrouvent sur le front, dans les tranchées et sont ainsi plus exposés qu'une population urbaine plus spécialisée, servant souvent dans l'artillerie, le génie, la marine ou dans d'autres secteurs techniques, quand elle n'était pas réquisitionnée à l'arrière dans des bureaux, des usines d'armement, etc. Si la moyenne des morts est en France de 17,5 % des mobilisés, elle dépasse les 21 % dans les départements ruraux. D'ailleurs le fantassin de base avait toujours considéré comme un « embusqué » celui qui avançait l'appel pour s'engager comme volontaire dans un secteur moins exposé, artillerie, marine, aviation, génie, etc., seuls 20 % des engagés volontaires choisissant l'infanterie.

Enfin, nous l'avons évoqué, à la différence de la situation qui prévaut dans la ville, la grande ville surtout, au village, « au pays » comme on dit, tout le monde se connaît : le mort glorieux n'est jamais un inconnu, ce fut un proche, un voisin, un ami, un compagnon, bien souvent un parent.

Dans les villes comme dans les villages, la liste nominative des morts pour la France de la commune revêt une fonction essentielle. Ce « tableau d'honneur » communal donne au monument aux morts un caractère familial, personnel, une proximité affective que n'avaient pas jusque là les monuments aux morts antérieurs, cantonaux, départementaux ou provinciaux. Il exalte désormais la gloire de la commune en même temps que celle de ses morts au champ d'honneur. En outre, bien sûr, chaque disparu est honoré, sans considération de ce que furent son grade, sa situation de fortune, son statut dans la commune, etc. : « Tous égaux dans la mort » à côté du « Tous unis comme au front » que proclament les combattants survivants.

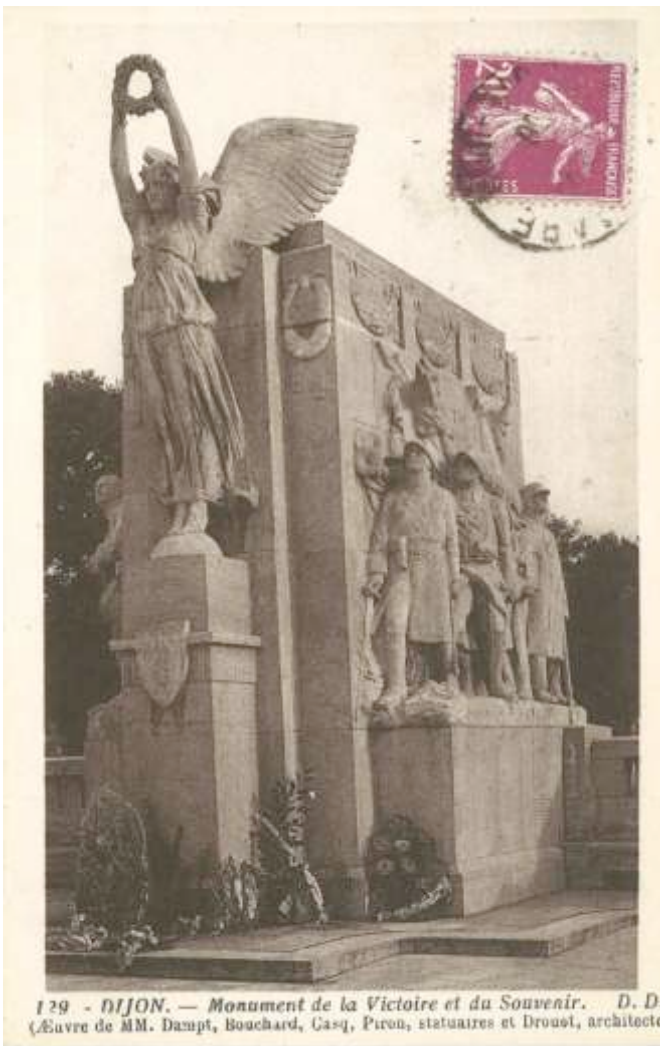
La construction des monuments

C'est très tôt, dès 1916, que la Chambre des députés a envisagé de soutenir l'édification de monuments aux morts, en réponse à cette « mort de masse » qui frappe tant les esprits, qui a touché toutes les collectivités, car très rares sont les communes n'ayant eu aucun mort au combat : par exemple cinq seulement dans le Puy-de-Dôme et trois dans l'Yonne (elles seront privées de monument, autre source d'affliction, presque de honte).

Depuis l'ordonnance royale du 10 juillet 1816 (et ses modifications ultérieures) l'État, représenté en l'occurrence par le préfet, doit donner son autorisation préalable pour l'édification de tout monument en espace public rendant hommage à une personne ou à un groupe de personnes. C'est en partie à cause de ce contrôle préfectoral exercé par une commission départementale que l'on trouve si peu de monuments aux morts à inscriptions pacifistes en France, du type « Guerre à la guerre ! » ou « Maudite soit la guerre ! » : quelques dizaines seulement. Il existe un contrôle politique qui contribue à orienter le monument dans le sens d'une exaltation de sacrifices présentés comme volontaires ou consentis, même si bien souvent ils n'ont été que subis, contraints : il avait bien fallu obéir aux ordres, à commencer par l'ordre de mobilisation, pour ne pas être porté déserteur et la conscription ne tolérait que peu d'exceptions.

Le texte de base en matière de monuments aux morts est la loi du 25 octobre 1919, déjà évoquée et concernant les *Morts pour la France*, cette dernière qualité ayant été définie par une loi du 2

juillet 1915. Cette loi du 25 octobre 1919 fixe également les modalités d'attribution d'une subvention complémentaire de l'État, subvention minimale et proportionnelle à l'effort financier de la commune (4 à 25% du montant global). En fait le financement du monument repose, pour l'essentiel, sur les finances municipales et sur le produit de la souscription locale lancée auprès des habitants de la commune. Bien des communes, pour construire leur monument, ont reporté à plus tard divers travaux d'utilité publique comme leur électrification ou d'autres aménagements (trottoirs, travaux de voirie, eau courante, lavoirs, etc.) pourtant prévus avant la guerre. Le monument est généralement entouré d'une grille basse qui délimite un enclos sacré, une parcelle de sol sacré ; aux quatre angles bien souvent, des obus, voire des canons ou des mortiers (les « crapouillots »), tous objets de mort devenus objets de mémoire, offerts par un État qui n'en n'a plus l'usage après la « der des der » : ils sont dans la commune comme une présence symbolique au front.



129 - DIJON. — Monument de la Victoire et du Souvenir. D. D.
(Œuvre de MM. Daupt, Bouchard, Gasq, Piron, statuaire et Drouot, architecte)

*A Dijon, la France-Victoire-République
(Bouchard, Daupt, Gasq et Piron)*



118 AUXERRE. LL.
Monument aux Morts
pour la Patrie
« Le Partage de la Victoire »
(Œuvre du sculpt. Max Blondat).

*A Auxerre, la France distribue des
la France distribue des couronnes
aux poilus vainqueurs (Max Blondat)*

À part quelques grands monuments surtout urbains et réalisés par un sculpteur renommé, les monuments, en particulier dans les communes rurales, prennent trois fois sur quatre la forme d'un obélisque, qu'on appelle d'ailleurs sur place la « pyramide ». Cette forme appartient au registre artistique de la mort monumentale tout en ayant l'avantage de ne pas relever d'une religion donnée, à la différence des tombes ornées d'une croix ou d'un autre signe religieux, voire

antireligieux : elle évite les discordes éventuelles. Un autre avantage, technique, de l'obélisque est que, l'eau glissant sur la pierre sans y stagner, le monument échappe au gel et se dégrade peu avec le temps.

Ces obélisques deviennent ainsi une forme si commune pour les monuments aux morts de la Grande Guerre que souvent, quelques décennies plus tard, le regard des voyageurs glisse sur eux sans même les voir.

Certains monuments érigés pour les victimes de la guerre de 1870-71, souvent déjà des obélisques, comportaient, du fait de commanditaires engagés dans la droite catholique, des inscriptions telles que « Dieu et Patrie » et une forte présence du clergé et de la droite nationaliste de la localité parmi les promoteurs. Ces attitudes avaient marqué les campagnes de souscription, puis les cérémonies d'inauguration. Des conflits politiques avaient ainsi opposé des municipalités républicaines à des comités orientés différemment et regroupant l'opposition municipale : œuvres nationalistes plutôt que nationales.

Ces monuments de 1870-71, dix fois moins nombreux que ceux de la Grande Guerre (une quarantaine dans l'Yonne face à 481 pour la Grande Guerre, une trentaine en Loire-Inférieure), avaient été implantés principalement dans les années 1890 et 1900 soit sur les lieux des combats eux-mêmes, soit dans les chefs-lieux de canton, d'arrondissement ou de département. Il existe cependant ici et là quelques monuments communaux, surtout là où avaient été abattus des mobiles de la commune, des francs-tireurs ou des civils innocents.

En revanche le semis extrêmement dense, universel et précoce des monuments aux morts communaux est bien fils de la Grande Guerre.

Après 1918, les mêmes types iconographiques reviennent de façon récurrente car s'imposent des modèles, des thèmes sans guère de surprise, qu'il s'agisse d'œuvres d'artistes nationaux ou locaux, d'artisans locaux ou, bien souvent, d'œuvres de série proposées par des entreprises commerciales ou industrielles avisées, par des marbreries et fonderies spécialisées dans ce « marché de la mort » et qui inondent les mairies d'une avalanche de prospectus, catalogues et circulaires. Ces entreprises avaient vendu sous le Second Empire des statues de la Vierge et aux débuts de la Troisième République des Mariannes et autres allégories, provenant surtout des fonderies d'art de Haute-Marne et de la Meuse. Pour elles, les monuments potentiels des 36 000 communes de France étaient une vraie bénédiction, l'affaire du siècle ! À propos de ces marchands de monuments aux morts, Henri Vincenot raconte, dans *La Billebaude*, un souvenir d'enfance, peut-être un peu enjolivé car c'est l'œuvre d'un conteur :

« C'est ainsi qu'au café un dimanche d'hiver, une grave discussion éclata. Il s'agissait du monument de la Grande Guerre.

Des gens passaient dans la région, à ce moment-là, en disant à tout un chacun : "Comment ? Vous n'avez pas de monument ? Pourtant il y a un endroit tout trouvé, là devant l'église, sur la place ! Il faut honorer vos morts, ils ont donné leur vie pour sauver, vous et vos enfants, du déshonneur et de l'esclavage ! Ils ont des droits sur vous (sous-entendu : le droit d'avoir un monument)".

Bien sûr ces nobles sentiments ne nous faisaient pas perdre de vue que tous ces beaux parleurs étaient précisément marchands de monuments et on ne faisait pas faute de leur répondre : "Ce n'est pas cela qui les fera revenir, les pauvres malheureux !" ou bien : " L'argent que l'on mettra là-dedans, on ferait mieux de le donner aux veuves et aux orphelins !" ou encore : "Faudrait plutôt ne plus jamais parler de ça, allez !" »...

Effectivement c'est surtout après la victoire française, si cher payée, plutôt que pendant le conflit, que se manifesta et même que se généralisa un refus farouche de la guerre, de toute guerre.

L'auteur poursuit son récit en racontant comment les gens du village décident finalement d'ériger un monument... parce qu'ils ont appris que le village voisin était en train d'en construire un : « ça y est, ils vont l'avoir leur monument ! »

Émulation, rivalité de clochers, mobilisation commémorative... et incitations du « marché de la mort ».

Quand une commune a connu de fortes pertes, les survivants ont deux façons de réagir : soit ils considèrent que le village a assez payé à la Patrie, avec le « prix du sang », et le monument est très modeste, une simple stèle de marbre sur un mur de la mairie ; soit au contraire les survivants veulent honorer dignement et avec fierté leurs compagnons morts au champ d'honneur et en tel cas c'est un beau et coûteux monument qui est édifié.

Beaucoup des monuments réalisés sont donc le produit de l'industrie, surtout pour les sujets en fonte ou en pierre reconstituée. Ainsi le catalogue des Marbreries Générales Gourdon, à Paris XVI^e, propose-t-il, pour 5 000 à 15 000 F, un « Poilu sentinelle », un « Poilu à la grenade », un « Poilu mourant en défendant le drapeau », un « Poilu de garde », une « France glorieuse », une « France victorieuse », une « France pleurant ses morts », une « Gloire ailée », etc. (souvent en ciment ou en pierre reconstituée...), ce qui donne des monuments répétés dans de nombreuses communes, des monuments que le voyageur de passage ne regarde même pas à cause d'une impression de « déjà vu ». Les catalogues des fonderies d'art proposent des modèles métalliques semblables, en fonte, en fonte à patine bronze. S'y ajoutent palmes du martyr ou de la victoire, croix de guerre, glaives, trophées, gerbes, inscriptions diverses, le tout en fonte ou en bronze. Tel modèle comme le « Poilu victorieux » d'Eugène Bénét proposé par des fonderies d'art se retrouve dans près de mille communes de France.

Parmi ces œuvres de série, en dehors du plus fréquent obélisque (qui est comme un modèle réduit de celui, érigé à Chartres en 1801 pour Marceau, autre mort au champ d'honneur), reviennent souvent le poilu, le coq gaulois (en Allemagne, l'aigle), la femme, femme générique qui peut figurer la Victoire (ailée), la France, la Patrie, la Veuve (avec l'orphelin), parfois la République avec son bonnet phrygien, France et République française tout à la fois. Pour le département de l'Yonne, un recensement exhaustif permet une étude statistique fiable. Pour 473 monuments communaux en lieu public extérieur (donc hors des stèles placées dans les mairies) sur 486 communes, 76% d'obélisques, 10% de poilus, 8% de coqs gaulois (bien souvent sur obélisque ou combiné avec le poilu), 3 % d'allégories féminines, les 3% restant étant représentés par des formes composites. Comme on le voit, parmi les figures, celle du poilu domine : elle représente à la fois l'ensemble des mobilisés et les morts au champ d'honneur de la commune, lien entre le national (« une et indivisible ») et le local. En outre le poilu, quelle que soit sa pose, est une figure réaliste, avec son uniforme reconnaissable, ses bandes molletières, sa capote, son casque ; les anciens mobilisés s'identifient aisément à lui, alors que le coq et la femme sont des images filtrées par le style indirect de l'allégorie. On retrouve la même prédominance du poilu dans la majorité des départements. Par exemple dans le Morbihan, cinquante-quatre poilus sur soixante-deux figures, dans le Loir-et-Cher, vingt-cinq poilus sur trente figures inventoriées. La veuve est souvent représentée, aux côtés du mari défunt ou de l'orphelin. Apparaît parfois un démarquage conscient de la *pietà* où Marianne, la France, remplace la Vierge et le Poilu le Christ : image du martyr, du supplice injuste infligé au pays par l'agresseur.

La qualité esthétique, souhaitée par les commissions départementales, n'est pas le souci premier des petites communes, qui donnent la première place, pour honorer leurs morts, à la liste des noms. La fonction essentielle du monument est d'être un support visible, un pôle pour publier, rendre publique cette liste. Nous avons dit que le monument était rarement placé dans le cimetière, sauf dans les régions de solide tradition catholique citées plus haut. Dans celles-ci, on mettait le monument au cimetière à cause de ses signes religieux, signes exclus donc de l'espace public par la loi de séparation de 1905 alors que l'hommage à rendre aux morts n'était pas ici imaginable sans appui religieux.

Dans les régions à forte pratique religieuse, et il s'agit d'un bon tiers du territoire national, on ne peut évidemment pas dire que le monument aux morts soit un monument « républicain » : il est

patriotique et religieux, et les discours célébrant les « martyrs », les « sacrifiés », comparent volontiers ceux-ci à un Christ de douleur, et la Patrie à la Vierge. Le plus souvent, la loi de séparation de 1905 a donc obligé à enfermer dans les cimetières les monuments dotés de signes religieux. Ceux-ci, même s'ils relèvent complètement, depuis 1881, de l'administration communale civile, restent des lieux semés de croix, imprégnés par là de religiosité.



A Coiffy-le-Bas (Haute-Marne), monument aux morts dans le cimetière, avec croix, croix de guerre et palme du martyr sur l'obélisque

La question des monuments aux morts d'Alsace-Lorraine est particulière. La loi de 1905 ne s'y applique pas et les trois départements récupérés restent en régime concordataire. Les monuments sont le plus souvent placés auprès de l'église ou dans le cimetière en tant qu'espaces religieux. Très rares sont ceux qui ne comportent pas de croix ou qui sont érigés près de la mairie, espace considéré par les Alsaciens comme trop laïque pour une célébration des « Morts au champ d'honneur ». Parfois même, c'est, « à l'allemande », une chapelle, de style gothique, qui fait office de monument aux morts : ainsi près de Strasbourg, la chapelle consacrée « Aux fils catholiques d'Eckbolsheim victimes de la guerre de 1914-1918 ».

Mais une autre particularité existe ici : la population resta formée, jusqu'au 11 novembre 1918, de sujets de l'Empire allemand et c'est souvent en défendant celui-ci, au besoin bon gré mal gré, que beaucoup de soldats sont morts. Comme ces « Enfants » à honorer ont pu combattre soit pour la France, soit pour l'Empire, les inscriptions ne comportent pas de « Morts pour la France » mais plutôt des « Morts au champ d'honneur », sans précision du camp, des « Victimes de la Grande Guerre » ou, comme sur le monument de Strasbourg-ville, un sobre et elliptique « À nos morts ». En outre les monuments de la Grande Guerre ne font jamais figurer de poilu, français, pour des raisons évidentes : l'exception, par rapport au reste du pays. Il est bien difficile de commémorer en Alsace-Lorraine...

Le « À nos morts » étant en français, il est de trop pour les Allemands qui, après la défaite française de juin 40, réintègrent les trois départements dans le Grand Reich, enlèvent l'inscription en français sur le monument qu'ils couvrent d'un treillis, d'une bâche. C'était place de la République ex Kaiserplatz, après un simple obélisque provisoire de 1919, un beau monument de pierre érigé en 1936 représentant symboliquement la situation : une mère penchée sur ses deux enfants qui meurent en se tenant par la main, l'un mort pour la France et l'autre mort pour l'Allemagne... De la même façon, dans les communes de la banlieue de Strasbourg, les plaques des monuments aux morts comportant les noms des victimes de 14-18 sont toutes enlevées en 40 par les Occupants qui auraient d'abord songé à effacer seulement les noms des juifs ayant combattu du côté de la France et tous les prénoms en langue française. Dans certaines communes, le monument aux morts, édifié dans les années 1920 dans une Alsace française est métamorphosé entre 1940 et 1945 par le Grand Reich pour retrouver un nouvel aspect, à nouveau français, ultérieurement.



Le monument de Willer-sur-Thur (Bas-Rhin), en 1923, un soldat alsacien nu, sans casque identifiable, inscription en français : « Willer à ses enfants, 1914-1918 »



Le même monument « rhabillé » en 1942, avec casque allemand et croix de fer, inscriptions en allemand



En 1953, le monument réhabilité, inscriptions en français et toujours la croix (régime concordataire) ; il est désormais consacré aux victimes des deux guerres mondiales, d'Indochine et d'A.F.N.

Vraiment, il était bien difficile d'être alsacien, et peut-être plus compliqué encore d'être un monument aux morts alsacien...

La fièvre de construction s'étend jusqu'aux colonies. Chacun sait alors en France ce qu'on doit à l'Afrique, au tirailleur sénégalais et au soldat nord-africain à chéchia : ces personnages sont intégrés à l'imagerie française de la Grande Guerre car pendant celle-ci, la presse et l'image ont souligné et popularisé cette participation des colonies (françaises et anglaises) aux combats et à la victoire finale, ce rôle actif de la « Force noire » chère au général Mangin.

Dans la « plus grande France », « l'Empire », il arrive que les monuments aux morts, souvent rapatriés après la décolonisation, ne se distinguent guère de ceux de la métropole, et l'uniforme du poilu, avec capote et bandes molletières, paraît pourtant tout à fait incongru sous le soleil des Antilles, de la Guyane comme de l'Afrique. Il s'agissait alors plutôt d'affirmer le caractère français de ces territoires, la loyauté des colonisés ; les promoteurs et souscripteurs en étaient l'administration et les colons « européens » et non pas les colonisés pour qui on exprimait néanmoins ces sentiments de fidélité à la métropole ; la commande avait souvent été faite, comme en métropole, auprès d'un établissement français d'œuvres de série. En Guadeloupe, le caractère tout « métropolitain » des monuments aurait été une façon de souligner le caractère français de l'île, et donc d'en demander la transformation en département.

Quand le monument était une œuvre originale, unique, le combattant indigène, tirailleur sénégalais ou soldat nord-africain à chéchia, pouvait figurer aux côtés du poilu français. C'est le cas par exemple du monument aux morts de Casablanca, œuvre du sculpteur renommé Paul Landowski, qui représente un cavalier français et un spahi marocain se tendant la main sans que l'un domine l'autre ; le monument, sculpté en France, a regagné le pays après l'indépendance du Maroc et a été accueilli par la ville de Senlis qui, longtemps, hébergea des régiments de spahis marocains et algériens. Les monuments coloniaux rapatriés (par exemple à Toulouse celui de Philippeville, à Lyon celui d'Oran, à Saint-Aygulf celui de Tlemcen, etc.) ont généralement été réimplantés dans les quartiers où s'étaient installés de nombreux pieds-noirs auxquels ils rappellent désormais plus l'Algérie terre française et la guerre d'Algérie que la Grande Guerre : la nostalgie d'une Algérie disparue plutôt que le souvenir de l'héroïsme des poilus. De la même façon des cloches d'églises catholiques d'Algérie désaffectées après départ de tous les fidèles sont récupérées par des paroisses de France à population importante de pieds-noirs.

Ajoutons, sans surprise, que l'« algérianisation » du territoire a fait disparaître à partir de 1962 beaucoup d'autres œuvres commémoratives, comme ce très grand monument érigé à Boufarik qui était revêtu de l'inscription « À la gloire du génie colonisateur français » en 1929, en vue du centenaire de la conquête de l'Algérie célébré glorieusement en 1930 : monument « colonialiste » bien obsolète et désormais insultant... À Alger même, *Le Pavois*, monument aux morts inauguré en novembre 1928, encore une œuvre du prolifique Paul Landowski associé ici aux frères Perret, a disparu ; tout d'abord les noms des 10 000 Algérois de toutes origines morts pour la France ont été effacés, puis le monument lui-même a été noyé sous une chape de béton ; un autre monument en a occupé l'emplacement, symbolisant la libération de l'Algérie (des mains qui se libèrent de menottes ou de chaînes) ; ce dernier monument, imposant bloc de béton, repose sur l'ancien, enfoui : un lieu toujours sacré, mais dédié à un nouveau culte, tout comme les églises ou chapelles de l'Antiquité tardive ou des débuts du Moyen Âge avaient pris place sur d'anciens sanctuaires païens.

Un monument aux morts assez caractéristique du monde colonial est celui qui fut érigé à Bamako, capitale du Soudan français, actuel Mali, un territoire dont les hommes avaient largement participé aux combats en France. C'est une œuvre du sculpteur Paul Moreau-Vauthier,

ancien poilu de Verdun et auteur de nombreux autres monuments en métropole comme ces cent vingt « bornes Vauthier » ou « bornes du Front » érigées de 1920 à 1927, entre la côte belge et la frontière franco-suisse pour dessiner la ligne du front de juillet 1918. Le monument de Bamako, en bronze sombre, représente un officier français brandissant le drapeau et suivi par quelques « tirailleurs sénégalais », image reflétant la situation coloniale, chef blanc, troupes noires. Ni républicain, ni local, ce monument est colonial et, dans les discours d'inauguration sont exaltés le sacrifice mais surtout la loyauté des troupes noires. Un second exemplaire du monument, au même moment (1924), fut érigé à Reims, ville à la défense de laquelle les troupes venues d'Afrique noire avaient participé héroïquement. De façon paradoxale, alors que le monument de Reims fut détruit en 1940 par les Allemands, en représailles du rôle actif joué par les troupes coloniales dans l'occupation française de la Rive gauche du Rhin, le monument de Bamako est toujours en place. En effet il fut très tôt réinterprété localement comme « Monument des guerriers de Samory [le chef africain – certes très violent – ayant résisté farouchement à la conquête française fin XIX^e] ». Certes le discours d'inauguration, par l'administrateur français, disait en substance : « Vous pourrez être fiers de vos pères qui ont bien combattu », ce qui suscita, facilita cette réinterprétation. Par ailleurs le même monument, à partir de la maquette de celui de Reims, fut reconstitué dans les années 1960 à Fréjus, base d'accueil des troupes d'Afrique et d'Asie pendant la Grande Guerre et haut-lieu de la « coloniale ».

Un cas similaire de sauvetage existe en Algérie où le monument aux morts de Constantine aurait été réinterprété localement en « Monument à la gloire d'Abdelkader » et donc préservé.

Pour construire ces milliers de monuments, quand il ne s'agit pas d'une œuvre de série, ont été mobilisé pratiquement tous les sculpteurs de France, et bien des artisans, comme ce tailleur de pierre de l'Avallonnais qui réalisa en pierre calcaire plus d'une vingtaine de coqs gaulois, pour autant de villages. Certains doivent leur réputation locale ou nationale précisément à leur monument aux morts de série, tels qu'Eugène Bénét avec son *Poilu Victorieux* ou Henri-Charles Pourquet avec *La Résistance*, un poilu qui incarne le « On ne passe pas ! » de Verdun, les jambes écartées, avec son fusil à l'horizontale bien calé dans ses deux mains. Pour l'un et l'autre, c'est par centaines d'exemplaires identiques que l'œuvre fut déclinée. Ce sont des artistes sérieux, mais de talent mesuré. Ils répondent parfaitement à l'attente formulée par les communes modestes, celle d'un poilu à bon marché.



*A Proverville (Aube) le coq gaulois du monument et
le coq religieux du clocher voisinent*

*A Villeneuve-sur-Yonne,
Poilu et coq gaulois (E Peynot)*

D'autres artistes sont de plus grand talent. Des noms, toujours ou alors illustres, apparaissent comme ceux d'Albert Bartholomé, Max Blondat, Henri Bouchard, Antoine Bourdelle, Charles Despiau, Alfred Janniot, Paul Landowski, Aristide Maillol, Louis Maubert, Paul Moreau-Vauthier, Émile Peynot, Pierre Poisson (auteur par ailleurs d'un buste de Marianne célébré dans les années trente) ou le prolifique Maxime Réal Del Sarte, ancien camelot du roi et grand blessé de guerre qui en réalisa une bonne cinquantaine, s'ajoutant à sa quarantaine de statues de Jeanne d'Arc, son autre spécialité.

Prenons l'exemple du sculpteur « art-déco » Max Blondat, artiste alors réputé qui s'installa en 1919 à Boulogne-Billancourt, dans la même rue que l'atelier de Paul Landowski (aujourd'hui Musée des années trente), et participa avec succès, aux côtés du sculpteur Henri Bouchard ou de l'ébéniste Émile Ruhlmann, au « Salon de l'Ambassadeur » présenté à l'Exposition des arts décoratifs de 1925. Né en 1872 à Crain (Yonne) où il a sa rue, médaillé d'honneur au Salon des Artistes français en 1900, il réalise en 1904 pour Düsseldorf et Dijon (Place Darcy), *La Fontaine aux Grenouilles* dite aussi *Jeunesse*, bronze dont on retrouve des exemplaires ensuite à Odessa, Zurich, Buenos Aires, Denver et Fontainebleau. En 1906 il devient secrétaire et plus tard membre du jury du Salon des Artistes français. Il est très actif pendant la Grande Guerre sur des thèmes du moment (*l'Aumônier, le Pinard*, puis *le Dieu Pinard, la Soupe, Poilu enfant avec fusil, Poilu enfant avec fleurs, l'Enfant soldat au fusil, Soldat écrivant la main sur le front, l'Alliance Franco-Italienne*, avec la louve romaine fraternisant avec le coq gaulois, *le Cuistot*). Naturellement il est très sollicité après la Grande Guerre et réalise nombre de monuments commémoratifs : monuments aux morts de Clamecy, dans la Nièvre (un bronze qui sera enlevé et fondu pendant la seconde guerre mondiale par l'Occupant, pour récupération du métal et parce qu'il représentait un soldat français écrasant l'aigle germanique), de Crain, Mailly-le-Château (un obélisque avec un jeune enfant nu tenant un coq gaulois), Saint-Fargeau, Val-de-Mercy et Auxerre (Yonne), Joinville (Haute-Marne), Deauville (Calvados). S'y ajoutent une statue du général Maistre sur la colline de Lorette, les tombes historiées de divers officiers, plusieurs projets de monuments aux députés ou aux fonctionnaires du ministère de l'Intérieur morts au champ d'honneur, à l'Alliance franco-britannique (deux soldats, l'un avec le coq, l'autre avec le lion bien sûr, deux animaux victorieux qui foulent de leurs pattes l'aigle germanique), à la *Marseillaise* enfin, à Strasbourg.

Mais l'activité commémorative est loin d'être le seul travail de cet artiste, même si elle lui vaut d'être promu en 1925 au grade d'officier dans l'ordre de la Légion d'honneur : il multiplie au même moment les sujets de genre comme *la Biche portant un vase, le Petit Poucet, la Femme au chignon* et maintes autres sujets de genre. Il s'agit sans doute de la dernière période faste pour les sculpteurs, avant les difficultés dues à la crise et à la seconde guerre mondiale, suivies d'un grand désintérêt, ou même d'un mépris, pour la statuaire figurative.

À ces sculpteurs réputés s'ajoutent pour les monuments aux morts, dès 1919, des centaines d'artistes et artisans locaux, souvent anciens combattants, heureux de trouver là un surplus de ressources et, le cas échéant, un peu de célébrité locale. Ces hommes copient d'ailleurs parfois les modèles diffusés sur catalogue par les entreprises industrielles. Ils peuvent aussi s'inspirer des images fournies par *L'art funéraire et commémoratif*, revue mensuelle adressée à bien des municipalités.

Une fois érigé, le monument est bien souvent tiré sous forme de carte postale, objet de souvenir pour visiteurs, au même titre que l'église, le château, la mairie et, quand elle existe, la gare ou la poste : marque assurée de son importance pour la commune...

Autres monuments commémoratifs des morts de la Grande Guerre

Pôle laïque et sacré de la commune, le monument aux morts n'est pas le seul lieu où honorer les morts au champ d'honneur. Bien souvent des stèles sont placées dans les établissements d'enseignement, les tribunaux, dans diverses administrations ou entreprises ; ces stèles donnent la liste des membres de l'institution décédés dans le conflit ; le souvenir, gravé dans la pierre, est ainsi maintenu et ravivé périodiquement.

Les églises aussi ont presque toutes leur stèle des « Morts de la paroisse », souvent ornée d'une *pietà* ou d'un Christ souffrant, d'un *Ecce Homo*. Une éventuelle originalité de ces stèles religieuses, c'est que les noms des morts de la paroisse sont, bien plus souvent que ceux des monuments civiques, accompagnés de l'indication du grade militaire du défunt officier ou sous-officier ; parfois même s'ajoutent les décorations, dans un univers plus féru de hiérarchie et de titulature.

Souvent la stèle, dans l'église, est encadrée de deux saintes, de deux types de statues de plâtre au bien faible mérite artistique : une patriotique Sainte Jeanne d'Arc en armure (pour « bouter les barbares, les boches, hors de France »), et une mièvre Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus aux couleurs pastel. Pour cette dernière, c'est en partie une conséquence de la forte dévotion qui se développe en 14-18 chez les soldats catholiques autour d'une carmélite morte en 1897 à 24 ans seulement, jeune comme tant de poilus à l'heure du décès. Les poilus catholiques l'appelaient « la petite sœur des tranchées » ou encore « la marraine de guerre préférée des combattants » ; elle n'est canonisée qu'en mai 1925 mais, dès avant, ses représentations avaient proliféré dans les églises de France. Finalement c'est encore l'esprit de l'Union sacrée qui, dans bien des communes, unit la population dans l'hommage aux morts glorieux autour du monument aux morts laïque et de la stèle (avec ou sans *pietà*) de l'église, une cérémonie religieuse à l'église pouvant précéder celle, officielle, de l'inauguration du monument civique.

Les « cloches du souvenir » de la Grande Guerre sont un autre type de monuments destinés à honorer les morts pour la patrie, monuments originaux qui figurent dans certaines églises, surtout dans les régions de vieille chrétienté ainsi que près du front, là où les clochers ont été détruits par les bombardements allemands (souvent volontairement car ils pouvaient servir de postes d'observation pour ajuster les tirs d'artillerie) puis reconstruits. Ainsi, dans des clochers anciens ou nouveaux, sont bénites des cloches dont les inscriptions sont autant d'hommages posthumes aux poilus de la paroisse, de la commune. Ces cloches du souvenir sont donc nombreuses dans les régions occupées ou bombardées pendant la Grande Guerre. Par exemple en 1919 une nouvelle cloche dans l'église de Raon-l'Étape vient en remplacer une autre, détruite par les combats des 24-26 août 1914 ; elle porte, inscrits dans le bronze, les noms des 235 morts de la guerre. Celle de Doncourt-lès-Conflant (Meurthe-et-Moselle), installée en 1923, a une dédicace éloquente : « Je me nomme France. J'ai eu pour parrains et marraines les orphelins de la Grande Guerre de la Commune [de Doncourt] ». À Bailleul (Nord), autre commune sinistrée, il est précisé sur les quatre nouvelles cloches qu'elles ont été coulées à partir du bronze de deux pièces d'artillerie enlevées à Strasbourg en 1870 par les Allemands et restituées par ceux-ci en application d'une clause du traité de Versailles : cloches de la Revanche !

Ces cloches s'étendent bien au-delà des zones sinistrées, car toutes les régions de France ont eu leurs « Morts pour la Patrie ». Celles du Maine-et-Loire, donc loin du front, ont été étudiées par Thierry Buron, spécialiste de l'épigraphe campanaire. Dans l'église Saint-Joseph d'Angers, deux cloches nouvelles sont nommées, en 1921, l'une *Marie de la Victoire et de la Paix* et l'autre *Jeanne d'Arc*. À l'église Saint-Martin de La Chapelle-sur-Oudon, une cloche baptisée *Jeanne d'Arc* est offerte en 1926 par un prêtre originaire du village. Son inscription proclame qu'elle « sonne gratuitement toutes les fois qu'un ancien combattant a un événement gai ou triste

dans sa famille. » En outre elle maintient le souvenir des soldats de la commune morts durant la guerre par l'inscription de tous leurs noms et en sonnait chaque 8 septembre, date de la première victoire de la Marne, et chaque 11 novembre. Dans le même département, très pratiquant et de tradition chouanne - le 14 Juillet peina à s'y installer dans les années 1880-90 - quelques autres villages ont des cloches semblables, comme par exemple à Saint-Sylvain-d'Anjou où une cloche nouvelle, consacrée aux très nombreux soldats de la commune morts au champ d'honneur, est revêtue de la liste des noms et prénoms de tous ces soldats décédés (un quart des mobilisés), liste associée à l'inscription « Je pleure les enfants de la paroisse morts pour la patrie dans la guerre cruelle 1914-1918 » : on est presque dans le pacifisme.

Tout comme le monument aux morts de la commune et la stèle scellée dans l'église paroissiale, ces cloches portent donc souvent la liste complète des « Morts pour la patrie » du village. Au même moment, surtout dans les églises sinistrées et à reconstruire, s'ajoutent fréquemment des mosaïques ou des vitraux historiés évoquant eux aussi la Grande Guerre et les morts au champ d'honneur, mais ces œuvres artistico-religieuses ne sont pas à proprement parler des monuments aux morts.

Rappelons que si les cloches furent un moment menacées de destruction à la demande de l'occupant avide de métaux non ferreux pour ses industries d'armement coupées de leurs sources d'approvisionnement extra-européennes (Chili, Bolivie, Congo belge, bientôt URSS...), elles furent finalement épargnées en France (sauf Alsace-Moselle, Nord-Pas-de-Calais) et se sont les statues de bronze en lieu public qui furent largement sacrifiées (loi du 11 octobre 1941, prise et mise en application par le régime de Vichy qui démontrait ainsi à la fois son autonomie relative et sa docilité). Les bronzes des cimetières et des monuments aux morts échappèrent explicitement à la fonte et à l'envoi en Allemagne, sauf quand un bronze représentait par trop la défaite allemande de 1918 ; ainsi plusieurs aigles vaincus furent-ils enlevés par l'occupant et fondus ; d'autres, mis à l'abri, bien cachés, en réchappèrent et furent remis en place après la Libération ; ce fut le cas du monument aux morts de La Couarde-sur-mer (Île de Ré), inauguré en 1922 et qui représente l'aigle impérial allemand brisé par « la muraille qu'ils [les vaillants poilus] ont dressée avec leur poitrine contre l'invasion », avec aigle gisant au pied du mur des noms des « Morts au champ d'honneur » de la commune ; les occupants, en 1940 et malgré leurs recherches, ne purent enlever que les deux mortiers allemands placés de part et d'autre du monument, mais pas l'aigle, bien caché sous un tas de bois dans le marché public jusqu'en 1944 ou 1945.



Le monument de La Couarde-sur-mer à l'aigle déchu, Charente-Maritime

Au cours des années vingt, surtout dans les églises sinistrées et restaurées ou reconstruites, s'ajoutent fréquemment des mosaïques ou des vitraux historiés évoquant eux aussi la Grande Guerre et les morts au champ d'honneur mais, généralement, ces œuvres artistico-religieuses ne sont pas à proprement parler des monuments aux morts car elles ne concernent pas de façon individualisée, nominative, les morts pour la France de la paroisse.

Parfois cependant, les disparus identifiés, avec noms et figures, sont directement représentés sur les vitraux. Ainsi à Frain, village du département des Vosges, les onze morts pour la France sont-ils figurés sur deux vitraux de l'église paroissiale, vitraux offerts par le curé (nommé lui aussi, en tant que donateur) et ses paroissiens.



Eglise de Frain, Vosges, ensemble et détail (« Paul Thiériot, 10 juin 1918 »)

On retrouve des vitraux semblables, sans portraits des défunts (quarante et un) cependant, au Quesnel (Somme), près de l'ancien front.



Vitraux de l'église du Quesnel, Somme, ensemble et détail

A Frain comme au Quesnel, chaque soldat est nommé, identifié, ce qui charge d'émotion toute entrée dans l'église par parents ou amis. Ailleurs, on se limite à représenter un « Poilu générique », anonyme comme le Soldat inconnu, vêtu de bleu horizon et entouré d'anges qui l'entraînent au paradis, comme par exemple à l'église Sainte-Marguerite (Paris, 11^e) ou à la chapelle-mémorial de Dormans, mémorial national des batailles de la Marne.



Poilu de Sainte Marguerite



Poilu de Dormans



Mémorial de Dormans, vue générale du chœur et de l'abside

Ainsi existe-t-il maintes façons de glorifier le sacrifice des soldats morts au cours de la Grande Guerre.

Les cérémonies commémoratives

À la Saint-Martin, à la onzième heure du onzième jour du onzième mois... Plusieurs lois successives, en 1919, 1921 et 1922 aboutissent à fixer les cérémonies au 11 novembre, jour férié à partir de 1922. Comme l'écrivit René Rémond, « 11 Novembre : une date dont l'identification n'exige l'adjonction d'aucun millésime ». Et il ajoutait : « [À la Saint-Martin, le saint] dont le nom est le vocable du plus grand nombre de communes de France » : date fixée par une justice divine immanente a-t-on dit dans les milieux catholiques.

À cette cérémonie annuelle du 11 Novembre, fête civique de la Victoire et du deuil officialisé, participent les anciens combattants (on dit au début les « démobilisés »), les veuves, les orphelins, les parents et amis, tous les corps constitués de la commune et tous les enfants des écoles pour lesquels cette célébration est, par ses rites et ses discours, une vraie leçon d'instruction civique.

Un rituel, laïque mais chargé d'une sacralité presque religieuse, s'instaure rapidement dès l'inauguration du monument, pour reprendre ensuite à chaque 11 Novembre. Certains ont cru voir dans ces cérémonies des années vingt et trente une véritable « religion civile », telle que J. J. Rousseau l'envisageait dans le *Contrat social* autour de la « sainteté des Lois », lois saintes remplacées ici par les Poilus sacrifiés.

Le rituel de cette religion civile s'organise vite. Après la sonnerie « Aux morts », voici les drapeaux à crêpe qui s'inclinent, l'appel nominatif de chacun des disparus de la commune par un

démobilisé ou un sapeur-pompier, voire par un enfant des écoles, souvent un orphelin, avec en écho à chaque nom, la psalmodie, la litanie émouvante prononcée par un autre démobilisé ou par un orphelin qui répond « Mort au champ d'honneur » ; puis vient le dépôt de gerbes, la minute de silence, une forme laïque et muette de la prière, le discours du maire ou d'un autre élu, voire du sous-préfet, en forme d'oraison funèbre - et patriotique - et celui du président de l'association des démobilisés, plus proche des réalités du combat, enfin une *Marseillaise* qui clôt la cérémonie, souvent chantée par les écoliers avec leur maître (hymne aux paroles d'une forte actualité puisqu'il célèbre « le jour de gloire », le 11 Novembre bien sûr, et qu'il dénonce « ces féroces soldats [qui] viennent jusque dans nos bras égorger... », les Allemands). Le moment le plus solennel, le plus poignant de la cérémonie et le plus enraciné dans le vécu de la commune est bien sûr celui de l'appel des noms. C'est alors que chaque proche d'un disparu caresse une fraction de seconde, dans un espoir fou, l'illusion que la réponse à l'appel du nom sera un « Présent ! » jaillissant de la bouche du poilu miraculeusement de retour, en nouveau Martin Guerre...

On a souvent insisté sur le caractère central, essentiel, que revêtent tant la lecture que l'inscription même du nom de chaque mort au champ d'honneur. La liste des morts soude fortement le monument et son rituel au terrain, au « local ». Parallèlement, l'inscription de leurs noms intègre, incorpore ces « Enfants de la Commune Morts pour la France » à la grande histoire, au « récit national » :

« Les modestes héros [...] sans fin brilleront au soleil de l'histoire

Dont les rayons très purs éclairent [les] tombeaux ! »

Ceci est exprimé en octobre 1921 dans le poème anonyme *Leurs Noms* publié par le journal de Ploërmel (Morbihan). Au même moment à Villerbon (Loir-et-Cher), le maire déplore que « pour l'histoire ils [soient], hélas, anonymes parce que trop nombreux », mais il ajoute en substance qu'« au moins ceux qui les ont connus doivent conserver d'eux un souvenir impérissable [...] et que, dans le pays [la commune] où ils sont nés et ont vécu, leurs noms doivent être synonymes de gloire et d'abnégation comme de patriotisme et de devoir accompli. »

Certains monuments aux morts, d'ailleurs, se limitent à cet essentiel, se réduisant pratiquement soit à une stèle revêtue des noms, ceci dans les communes les plus pauvres, soit à un mur de noms, comme à Blois, Nantes ou Versailles. Déjà d'ailleurs le fût de la colonne de Juillet, monument à la fois commémoratif et funéraire, avait été décoré des noms des mille huit cents tués des Trois Glorieuses, gravés en lettres d'or.

Le rituel suivi au monument aux morts est, par les noms des défunts, un manifeste du deuil évidemment profondément ressenti, plutôt qu'une célébration de la victoire et de l'héroïsme des sacrifiés, même si cette victoire est proclamée par les organisateurs de la cérémonie, les « faiseurs de fêtes » pour reprendre les termes utilisés par Nicolas Mariot dont la critique décapante portant sur l'« enthousiasme civique » dans les fêtes politiques en France à partir de 1789 peut être transposée aux hommages rendus aux morts au champ d'honneur de la Grande Guerre.

La cérémonie inclut souvent, outre la *Marseillaise*, une cantate chantée par les enfants des écoles, comme *Ô Morts pour la Patrie !*, quand il ne s'agit pas des vers du poème fameux de Victor Hugo récité jusque dans les églises :

« Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie

Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie... »

Cet hymne hugolien avait été composé, rappelons-le, en hommage à ceux qui étaient morts pour la liberté sur les barricades de juillet 1830.

Souvent aussi, ce sont les vers de l'*Ève* de Charles Péguy qui sont repris :

« Heureux ceux qui sont morts dans une juste guerre !

Heureux les épis mûrs et les blés moissonnés... »

Les enfants des écoles honorent et pleurent les « Enfants de la commune » qui sont en fait leurs pères, ces pères souvent morts avant leurs propres parents : « Destins tragiquement inversés » a écrit Mona Ozouf.

La cérémonie du 11 Novembre glorifie tous les « Morts pour la France », qu'ils soient morts pour le « Pays des droits de l'homme » ou pour la « Fille aînée de l'Église ». Rappelons que sous la Révolution, on mourrait *pour la République* (« La République nous appelle / Sachons vaincre, ou sachons périr / Un Français doit vivre pour elle / Pour elle, un Français doit mourir », refrain du *Chant du Départ* de Marie-Joseph Chénier, 1794). Mais ajoutons que l'hommage est tout de même rendu surtout aux « Enfants de la commune morts pour la France », dans une célébration éminemment communale : fierté de la commune qui égrène la liste de ses Morts en présence des survivants tout en se reliant ainsi à la collectivité nationale, car il s'agit bien en même temps de « Morts pour la France », le local et le national présents tous les deux dans l'hommage et le deuil. Le 11 Novembre prend place neuf jours après la fête catholique des morts, et généralement sous la pluie, dans une boue qui évoque celle des tranchées. Ajoutons que cette cérémonie, laïque, peut avoir été précédée d'une « messe du souvenir » et que, dans les terres de chrétienté, les discours peuvent invoquer autant Dieu que la Patrie. Il faudrait s'approcher des cérémonies effectives pour connaître l'incidence de la situation politique propre à chaque commune, incidence qui joue tant sur les cérémonies que sur le lieu d'implantation et la forme du monument, et nous l'esquisserons au chapitre suivant.

Lors de la cérémonie d'inauguration, les orateurs se contredisent parfois, l'un exaltant le sacrifice, l'héroïsme, tel autre condamnant la guerre (« Plus jamais la guerre ! »)

Arrive ensuite le moment du vin d'honneur... Ce vin qui clôture la cérémonie est moins solennel, c'est la détente après l'émotion, parfois l'occasion de fortes libations. La tradition, en France et ailleurs, veut que les obsèques ou autres cérémonies du souvenir s'achèvent souvent par un repas bientôt joyeux car trop arrosé... La coutume s'en poursuit chaque 11 Novembre. D'ailleurs pour les anciens combattants, ce 11 Novembre est aussi une sorte de fête de famille, tant qu'il existe assez de membres de cette grande famille qui se renouvelle au rythme des guerres successives, extérieures ou coloniales.

Ajoutons qu'il s'agit, en ce 11 Novembre, d'une extension à tout le pays, à toutes les communes de France, de cérémonies déjà engagées au XIX^e siècle en ce même mois de novembre, mois des morts, extension de ce qui existait déjà autour des monuments érigés en l'honneur des morts des guerres antérieures et en particulier de ceux de la guerre de 1870-71. Ainsi à Joigny, en 1899, est fondée une « Société Patriotique et Philanthropique » dont l'article 4 précise : « La Société a pour but de porter chaque année, l'un des dimanches de *novembre* [nous soulignons] une couronne sur le monument élevé dans le Cimetière de Joigny en l'honneur des Joviniens morts pour la Patrie en 1870-1871 ». Et soulignons que ce monument commémoratif, sur lequel les noms sont inscrits par ordre hiérarchique, depuis le colonel jusqu'au simple « mobile », était déjà un obélisque.

On refusa catégoriquement en France de célébrer l'armistice au dimanche le plus proche du 11 novembre, comme le proposaient certains parlementaires. Les États-Unis, moins frappés par la mort de masse, maintinrent après 1918 le *Memorial Day* qui se place le dernier dimanche de mai et qui a été institué dès 1868, quatre ans après la fin de la sanglante guerre de Sécession, en l'honneur de toutes les victimes de cette guerre, puis des guerres successives, donc de la Grande Guerre, etc. C'est ce dimanche de mai que sont fleuries en France les tombes des vastes cimetières militaires américains de la première puis de la seconde guerre mondiale.

Fête nationale, un certain temps plus unanimement célébré en France que le 14 Juillet, le 11 Novembre est cependant une occasion moins de glorifier la Patrie (et sa victoire) que d'honorer ceux qui, dans la commune, sont morts pour la France ou se sont battus pour elle (les anciens combattants). Le 11 Novembre perdure aujourd'hui et quand la commission André Kaspi, en

novembre 2008, remet son rapport sur « la modernisation des commémorations publiques », elle n'envisage absolument pas de le supprimer.

Quelques mois plus tôt, en mars 2008, il fallut enterrer Lazare Ponticelli, le dernier poilu de la « der des der », âgé de 110 ans révolus (né le 7 décembre 1897, un Italien engagé volontaire dans la Légion étrangère (en trichant sur son âge) qui avait terminé d'ailleurs la guerre dans l'armée italienne, où d'ailleurs il était passé en conseil de guerre pour avoir participé aux mouvements de fraternisation entre Italiens et Autrichiens dans le Tyrol. À sa mort, les politiques ne résistèrent pas à la tentation d'instrumentaliser les obsèques de ce « der des der ». C'est très solennellement, avec président de la République, ministres, discours, musique et presse qu'eut lieu la cérémonie, aux Invalides, alors que l'intéressé avait toujours refusé d'envisager pour lui des obsèques nationales, « affront fait à tous les autres, morts sans avoir eu les honneurs qu'ils méritaient » avait-il exprimé, et qu'il avait souhaité une simple messe, « sans tapage important ni grand défilé », en héros finalement réticent devant les honneurs anthumes comme posthumes. Un papier de Dominique Dhombres, dans *Le Monde*, titre alors « Le héros réticent qui a refusé le Panthéon ». Mais c'est bien aux vivants qu'appartient tout défunt, même à son corps défendant. Et déjà dans les années vingt, on parlait beaucoup à la place des morts, avec des discours emphatiques, « toujours trop longs » disait Lazare Ponticelli venu pourtant fidèlement chaque 11 Novembre au monument aux morts du Kremlin-Bicêtre, la commune où il résidait depuis 1920. Aujourd'hui le nom de Ponticelli a même été attribué, dans le XIII^e arrondissement de Paris, à un lycée professionnel.

Certes les avis des historiens ne sont pas unanimes dans la qualification de tout ce rituel et des discours entourant le souvenir des « Morts au champ d'honneur » : mémoire spontanée du conflit ou reconstruction instrumentalisée d'une mémoire ? L'infidélité reste une des caractéristiques de la mémoire.

Le monument au village (autour de Joigny, Yonne)

Osons terminer par une tranche de... vie, un bref essai de micro-histoire des monuments aux morts de quatre villages de l'Yonne, voisins les uns des autres.

Chamvres, le premier, a élu une municipalité est très républicaine à la laïcité affirmée, sans doute accentuée par les campagnes menées par des associations de propagande républicaine dans le dernier quart du XIX^e siècle.

L'érection d'un monument aux morts à Chamvres pour honorer les « vingt enfants de la commune tombés dans la Grande Guerre pour sauver la liberté et la patrie » (le ton est bien républicain) est votée dès le 20 juillet 1919 par le conseil municipal. Le projet est bien avancé et même bouclé en janvier 1922 : c'est le *Poilu Victorieux* d'Eugène Benet, en fonte de fer bronzée, qui doit être livré par la fonderie Durenne ; son piédestal en pierre calcaire est commandé à Joigny ; l'ensemble coûte environ 9 000 F ; les fonds nécessaires sont réunis, entre subvention municipale, souscription volontaire des villageois et participation complémentaire du Bureau de bienfaisance de la commune autorisée par le préfet. Tout est conclu, sauf l'emplacement du monument, emplacement qui va déclencher une bataille divisant le village.

Le conseil municipal et le maire commencent par consulter les familles des vingt héros disparus. Cette consultation, écrite, porte sur la localisation : « dans le pays » ou « à l'extérieur du pays ». L'avis émis par onze sur les quatorze qui répondent est net : pour la petite place de l'entrée du nouveau cimetière, c'est-à-dire hors du village, mais surtout dans un site chargé de religiosité, malgré quelques tombes de libres penseurs. En effet le cimetière est surtout constellé de croix et dominé en son centre par la grande croix placée sur la tombe de celui qui fut curé du village de 1836 à 1877. Ce site cadre mal avec la loi de Séparation des Églises et de l'État selon une

municipalité laïque militante. Le conseil municipal va donc s'efforcer d'imposer un autre lieu ; il commence par proposer un carrefour proche de la sortie du village et en vue, lointaine, du cimetière. Mais une lettre de protestation signée par dix des familles des disparus maintient qu'il faut placer le monument à l'entrée même du cimetière. Le conseil municipal décide alors, en février 1922, de consulter non pas ces familles des « Morts pour la France » mal pensantes mais les souscripteurs du monument. Le 26 février, il propose comme emplacement la place de la Mairie, c'est-à-dire le centre civique de la commune, et il organise la consultation des souscripteurs en précisant que « tout souscripteur habitant le pays ne prenant pas part au vote sera considéré comme acceptant la proposition du conseil municipal et sa voix sera acquise à l'emplacement de la Mairie ». Ceci figure par un petit alinéa de bas de page sur la convocation des souscripteurs. C'est compter les abstentionnistes comme choisissant le site proposé par la municipalité et refusé par la plupart des familles des « Morts pour la France » !

Cette clause se révèle décisive. En effet fin mars 1922, la lecture des résultats donne les chiffres suivants : sur cent dix-neuf souscripteurs, vingt-quatre voix pour les abords du cimetière, cinq pour ceux de l'église, mais quatre-vingt-dix pour la place de la Mairie, se décomposant en vingt voix exprimées et soixante-dix abstentions récupérées pour le même emplacement ! Ce choix est ratifié par le conseil municipal, par sept voix contre une seule. *Le Courrier de Joigny*, journal de la droite locale, parle d'« ukase municipal » et de « subterfuge inadmissible ». Le 1^{er} novembre 1924 à 15 h, sans service religieux, c'est bien là, face à la mairie, qu'est inauguré le monument aux morts. Auparavant, en mars 1923, le même conseil municipal, toujours laïque militant, a voté un vœu -pieux- s'élevant contre le projet gouvernemental de retour des congrégations religieuses enseignantes !

Un village voisin, mitoyen, Champvallon, présente une situation très différente. Il reste, au XIX^e et au début du XX^e, dominé par son châtelain, Albert Buret de Sainte-Anne baron de Champvallon. Les Buret de Sainte-Anne sont maires pendant deux générations, de 1846 à 1917 et les habitants apparaissent soudés autour de leur châtelain. Est-ce le châtelain qui les tient, d'une main ferme, ou eux qui tiennent à leur châtelain ? La réponse n'est pas évidente, il doit exister des échanges réciproques de services, avec un unanimité politique mais à base inégalitaire. En tout état de cause, c'est bien dans la longue durée que se manifestent les liens unissant village, châtelain et religion

C'est le maire Henri Buret de Sainte-Anne qui a fait reconstruire l'église dans les années 1850, en style néo-gothique. Son fils Albert est maire lui aussi, et sous son mandat l'importance donnée à la religion se manifeste par exemple dans la liste chiffrée des souscriptions versées en décembre 1876 par les paroisses de l'arrondissement de Joigny au profit de l'Université catholique, c'est-à-dire de l'Institut catholique de Paris en cours de formation : par le montant récolté, Champvallon se place au second rang des paroisses, sans doute grâce à la contribution ou à l'impulsion du maire. En 1884 cet Albert Buret de Sainte-Anne s'est fait remarquer en refusant catégoriquement l'installation des deux bustes de Marianne offerts pour les écoles publiques par la *Société pour la propagation de l'instruction populaire du département de l'Yonne*. Soulignant que jamais, sous aucun régime, un emblème politique n'avait été placé dans les écoles, il déclara même qu'il s'y opposerait « au besoin revolver en main ». L'affaire monta jusqu'au ministre Émile de Marcère, un républicain modéré qui, devant le ferme soutien apporté par la population du village à son maire, accepta la position de ce dernier et les Mariannes ne furent pas installées.

L'action des Buret de Sainte-Anne est encore symbolisée dans l'aménagement de l'espace villageois : l'église, en site dominant, surplombe la rue principale, avec en contrebas la mairie, un bâtiment banal, peu identifiable, sans la devise républicaine ni le monogramme R F, sans fronton ni balcon ni campanile et portant simplement l'inscription « Mairie ». Ajoutons que la commune comporte, en différents lieux, huit croix, c'est-à-dire plus de signes religieux en espace public que tout autre village du secteur (en moyenne seulement deux à trois croix par commune dans ce

secteur), et que les noms de rues sont souvent religieux avec en particulier comme rue principale la rue de l'Église : au numéro 27 de cette rue, la mairie alors que généralement dans l'Yonne et ailleurs, c'est l'église qui est rue de la Mairie ou de la République.

Le monument aux morts, quant à lui, va être placé symboliquement devant l'entrée même de l'église, à quelques mètres du grand portail ; le village disposait pourtant, à quelque deux cents mètres de là et en bordure de la rue principale (rue de l'Église), d'une vaste place arborée qui aurait tout à fait convenu à l'implantation du monument aux morts, si l'on n'avait pas souhaité l'installer précisément à l'ombre de l'église, en site religieux.

Le monument érigé est un simple obélisque, mais orné en haut d'une croix de guerre sculptée en haut relief dans la pierre, croix de Malte aux épées croisées : il s'agit là d'une façon fréquemment utilisée, dans les villages très pratiquants, pour contourner la loi de Séparation de décembre 1905 interdisant les symboles religieux en espace public. Le 18 juin 1922, tout le village est dans l'église pour l'inauguration du monument aux treize « Morts pour la France » du village, avec à 10 h une messe solennelle célébrée par un chanoine grand mutilé de guerre, l'après-midi un salut tout aussi solennel avec *Te Deum* pour la victoire, toujours dans l'église, la brève inauguration officielle civile par le sous-préfet de Joigny étant solidement encadrée par ces deux cérémonies religieuses. *Le Courrier de Joigny*, de la droite locale, rend largement compte de ces cérémonies religieuses et civiles, sur plusieurs colonnes, tandis que *Le Républicain de l'Yonne*, radical, se limite à une brève relation de la seule inauguration officielle par le sous-préfet de Joigny et tait toute la partie religieuse, pourtant exceptionnellement développée et solennelle.

Le monument de Champvallon et la cérémonie d'inauguration traduisent bien les spécificités du village : grande ferveur religieuse et lien fort avec le châtelain, lui aussi très attaché à l'Église.

Voisin également de Chamvres, le village de Champlay a un maire et un conseil municipal modernisateurs et laïques – on pourrait presque dire « laïcards », néologisme péjoratif créé par les cléricaux.

Au début du siècle, ont été installés deux lavoirs avec leurs éoliennes et si l'électricité n'est pas encore là, c'est à cause de la guerre puis du financement d'un glorieux monument aux morts. Par ailleurs, invoquant la loi de Séparation de 1905, le maire a fait enlever en 1911 une croix de mission croix érigée en bordure de rue, en espace public et, « considérant que les processions dans les rues sont un obstacle à la circulation, qu'elles peuvent ensuite occasionner des troubles regrettables », a interdit ces processions « sur toute l'étendue de la Commune ».

C'est le même maire, dont le mandat aura duré 25 ans, qui est à l'origine du monument aux morts de la Grande Guerre, monument de belle taille, dont la construction a été décidée en décembre 1918, à l'occasion de la première réunion du conseil municipal suivant l'armistice. Dans la mesure où le village a été particulièrement frappé par la mort (quarante-neuf morts, 28% des mobilisés quand la moyenne du département est de 21%), la municipalité voit grand, s'adresse à un statuaire d'envergure nationale, Louis Maubert, qui a déjà fait une *Reine Victoria* et un *Gambetta* à Nice et prépare une *Notre-Dame de la Marne* à Barcy (Seine-et-Marne), au point d'avancée extrême des armées allemandes début septembre 1914. C'est un élève de Barrias (la *Défense de Paris*, à Courbevoie) et son monument, une *France* antique à épée médiévale avec capote et casque de poilu, coûte au village plus de 18 000 F, soit le double du prix moyen dans l'arrondissement. Le monument devait à l'origine être érigé près de l'église, mais le conseil municipal estime que « le trop près [sic] voisinage de l'église en détruirait l'esthétique » : pas question dans ce village laïque et républicain de mettre le monument à l'ombre de l'église, dans les deux sens du terme. On aménage donc une placette en supprimant une « petite mare de peu d'utilité et nuisible au point de vue hygiénique » ; c'est une opération d'assainissement avec empierrement, égout pour les eaux pluviales, etc., la construction du monument étant donc couplée avec une modernisation du village : la République, c'est aussi le Progrès.



Monument aux morts de Champlay (Yonne), tunique à l'antique, capote et casque de poilu

Le village de Neuilly (sur Ravillon), voisin de celui de Champlay, est, comme celui de Champvallon, très attaché à la pratique religieuse. En 1884 une grande partie de sa population a financé la construction d'une école confessionnelle pour que ses filles ne soient pas confiées à une institutrice laïque issue de l'école normale d'institutrices d'Auxerre, une création de l'« Antéchrist » Paul Bert. Le village est désormais coupé en deux avec deux écoles, deux fanfares, la *Jeanne d'Arc* créée par le curé, l'abbé de Bontin, et *l'Avenir musical de Neuilly*, dirigé par « Bibi la Musique », fils d'instituteur laïque. Les « cléricaux » sont majoritaires au conseil municipal. Le monument aux morts est offert par un conseiller municipal, riche agriculteur qui avait fait le vœu d'offrir une statue du Sacré-Cœur au village si ses deux fils revenaient sains et saufs de la guerre, ce qui fut le cas. Le monument est donc une statue du Sacré-Cœur, en fonte d'art, et compte tenu de la loi, il est érigé dans le cimetière, au bout de l'allée centrale. Il est en place courant 1921 mais il n'existe aucune trace de son inauguration car quelle autorité de la République aurait accepté d'inaugurer un Christ du Sacré-Cœur ? D'autant qu'on a entouré la statue, grandeur nature, d'une vaste niche de pierre calcaire de style néo-Renaissance surmontée d'une grande croix de fer forgé, croix de guerre, mais croix tout de même !

Quatre villages voisins, mais deux situations, deux monuments républicains, deux monuments religieux.

*

Pour honorer les soldats décédés durant la seconde guerre mondiale, peu de monuments aux morts ont été édifiés, sauf dans les villes principales ou dans des communes particulièrement frappées. On s'est généralement limité à ajouter sur le monument de 14-18 les noms des nouvelles victimes militaires (sept nouveaux noms sur le monument de Champlay, Yonne, soit sept fois moins qu'en 14-18 ; 600 000 morts pour la France entière au lieu d'1 300 000), souvent

aussi à apposer des plaques commémoratives sur les lieux exacts des exécutions ou des décès au combat, plaques souvent ornées d'une croix de Lorraine, voire d'un bonnet phrygien à cocarde tricolore. La ville de Paris est ainsi parsemée de ces plaques qui sont périodiquement fleuries par la municipalité.

On a cherché des raisons à la rapide défaite du printemps 40 ainsi qu'à la relativement modeste participation française à la victoire de 1945 (une armée de l'ordre de 250 000 hommes, provenant surtout d'Afrique du Nord, face aux millions d'hommes mobilisés de 1914 à 1918). N'y eut-il pas, après la Grande Guerre, un réflexe instinctif, biologique du peuple français pour s'épargner, après la « der des der », une nouvelle saignée comparable à celle inscrite sur les 36 000 monuments aux morts des villes et villages, nouvelle saignée dont le pays aurait risqué de ne pas se relever ? Cela a été dit. Outre l'illusion souvent dénoncée de refaire la guerre de position de 14-18 en attendant l'arrivée des Américains à l'abri de la ligne Maginot, il exista sans doute un tel réflexe de survie contribuant à expliquer l'adoption après la Grande Guerre, par les responsables civils et militaires, d'une stratégie essentiellement défensive, avec cette ligne Maginot bientôt édifiée, malgré les alliances militaires nouées avec les nouvelles républiques créées à l'est, au-delà de l'Allemagne. Préférer la vie à l'honneur fut un réflexe auquel tout de même certains échappèrent, en France ou au-delà des mers, sauvant ainsi l'honneur de la France et de la République.

En tout état de cause, les morts de 39-45, moins nombreux, sont sinon moins « glorieux », du moins unanimement glorifiés que ceux de 14-18. La nation elle-même, vaincue en juin 40, un peu réhabilitée en 44-45 grâce aux combattants de la France Libre, d'Afrique du Nord et de la Résistance intérieure, est moins fière qu'en 1918, malgré le « bluff réussi » de De Gaulle qui permit au pays d'intégrer le club étroit des Grands, des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, au prix d'ailleurs d'une tentative vaine de recolonisation de populations qui se sont échappées au vu de la défaite de 40. Cette intégration dans le groupe des grands vainqueurs n'était justifiée, pensait-on, qu'à la condition de reconquérir l'Empire colonial.

En outre la Résistance n'a bien évidemment jamais été unanime dans un pays déchiré, proche de la guerre civile ; l'unanimité, la fictive « Union sacrée », ne s'invente qu'après la Libération et dans le légendaire. On ne pouvait plus, auprès des monuments aux morts, prononcer ces fières paroles qu'eut tel maire d'une commune rurale dans les années vingt lors de l'inauguration du monument de son village : « La victoire fait de la France la reine du monde ! » Voilà un poncif, une expression qu'employait déjà Béranger un siècle plus tôt, en 1819, dans son poème *Les Enfants de la France* : « Reine du monde, ô France, ô ma patrie ! », des mots qui ne peuvent éveiller aujourd'hui que de la nostalgie, voire susciter des propos narquois et désabusés.

Ce n'est qu'en 1953 que le 8 mai devint jour férié, avant d'être menacé un temps, en 1975, par le président Giscard d'Estaing, au prétexte de la réconciliation franco-allemande. Peu après, François Mitterrand et Helmut Kohl surent plus heureusement transformer Verdun et Douaumont en symboles de paix et de réconciliation, avant qu'en 2010 président français et chancelière allemande rejouent la même pièce au *Mémorial* de Colombey-les-Deux-Églises.

La Grande Guerre reste un moment unique dans la mémoire des Français. D'ailleurs les monuments du mont Valérien, mémorial de la France Combattante, chapelle et Cloche des Fusillés, en bronze noir, où sont inscrits en lettres d'or les noms de plus de mille fusillés de 1941-44, résistants et otages, ne sont que des monuments « spécialisés » ; ils n'ont pas vraiment acquis au même degré cette valeur universelle et sacrée unanimement reconnue à la tombe du Soldat inconnu.

La forte mobilisation des vivants pour les morts dans l'immédiat après Grande Guerre autour de tant de monuments aux morts méritait d'être rappelée, même si, avec l'écoulement du temps, le souvenir des morts de 14-18 est passé du domaine de la sensibilité, du vécu ressenti, à celui plus

neutre et froid de l'histoire ; et même si, pour notre propos, l'hommage monumental édifié aux « Morts au champ d'honneur » ne revêt pas partout un aspect spécifiquement « républicain ». Ce sont d'abord les « Enfants de la Commune morts pour la France » qui sont honorés et pleurés : monument communal partout, la liste des défunts du lieu lui apportant ce qui fait sa valeur essentielle ; le monument est également et partout national, en tant que témoignage de la participation locale à un effort de la nation entière ; enfin il est, souvent mais pas partout, un emblème républicain.

Bernard RICHARD (*Les emblèmes de la République*, CNRS Edition, 2012, p.393 et suivantes)

Bibliographie

Les synthèses récentes consacrées à la Grande Guerre, à sa mémoire et à son historiographie, sont nombreuses, comme celle de Stéphane AUDOIN-ROUZEAU et Annette BECKER, *14-18, retrouver la Guerre*, Éd. Gallimard, coll. *folio-histoire*, 2000 et 2003, surtout pour son chapitre III, *le deuil*, p. 231-300 (des mêmes, *La Grande Guerre, 1914-1918*, Éd. Gallimard, coll. *Gallimard-Découvertes*, 2008), celle d'Antoine PROST et Jay M. WINTER, *Penser la Grande Guerre, un essai d'historiographie*, Éd. du Seuil, coll. *Points-histoire*, 2004, ou encore l'*Encyclopédie de la Grande Guerre*, sous la direction Stéphane AUDOIN-ROUZEAU et Jean-Jacques BECKER, 2004. Elles donnent toutes une bonne place aux monuments aux morts et aux manifestations du deuil.

Existents bien des travaux plus spécifiques, dont plusieurs d'ailleurs sont l'œuvre de très actifs chercheurs anglais ou américains :

-Annette BECKER, *Les Monuments aux morts : Patrimoine et mémoire de la Grande Guerre*, Éd. Errance, Paris, 1988.

-Jacques BOUILLON et Michel PETZOLD, *Mémoire figée, mémoire vivante. Les Monuments aux morts*, co-édition Secrétariat d'État aux anciens combattants et Éditions Citédis, Charenton, 1999.

-Thierry BURON, *Le patrimoine campanaire dans le Maine-et-Loire du XVIII^e à la première moitié du XX^e siècle. Les enjeux et les conflits*, mémoire de DEA auprès de l'université de Poitiers (non publié), 2000 (recherche poursuivie depuis pour une thèse de doctorat auprès de la même université).

-Bruno CABANES, *La victoire endeuillée*, Éd. du Seuil, 2006.

-François COCHET, *Survivre au front. Les Poilus entre contrainte et consentement*, Éd. Soteca/14-18, 2005 (un débat non tranché).

-Peter EDWARDS, « "Morts pour la France" : Conflict and Commemoration in France after the First World War », *Journal of Contemporary History*, vol. I, 2000, University of Sussex (une synthèse historiographique des monuments).

-Véronique FOURCADE, *Le dernier poilu. Lazare Ponticelli*, Éd. Stock, 2008.

-June HARGROVE, « Souviens-toi », *Monuments Historiques* n° 124 (numéro spécial *L'architecture et la mort*), déc.1982-janv. 1983.

-Yves HELIAS, « Pour une sémiologie politique des Monuments aux morts », *Revue française de science politique*, n° 45, août-octobre 1979, p. 739-759.

-Eric T. JENNINGS, « Monuments to Frenchness ? The Memory of the Great War and the Politics of Guadeloupe's Identity, 1914-1945 », *French Historical Studies*, vol. 21, n° 4, 1998.

-Jean-Yves LE NAOUR, *Le Soldat inconnu, la guerre, la mort, la mémoire*, Éd. Gallimard, coll. *Gallimard-Découvertes*, 2008.

André LOEZ, *14-18. Les refus de la guerre. Une histoire des mutins*, Éd. Gallimard, coll. *folio-histoire*, Paris, 2010 (contestant une partie des interprétations de Jacques Becker et de l'équipe de Péronne).

- Louis Charles Antoine Desaix, numéro spécial des *Annales de la Révolution française*, n° 324, avril-juin 2001.
- Gregory MANN, « Locating Colonial Histories : Between France and West Africa », *The American Historical Review*, vol. 110, n° 2, avril 2005.
- Nicolas MARIOT, « Qu'est-ce qu'un "enthousiasme civique" ? Sur l'historiographie des fêtes politiques en France après 1789 », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 63^e année, 2008-1, p. 113-139.
- Josiane MAXEL, *Max Blondat, sculpteur venu de l'Yonne*, Éd. La Gazette 89, 89 500 Égriselles-le-Bocage, 2008.
- Monuments de mémoire, Les monuments aux morts de la Première Guerre Mondiale*, Éd. de la Mission permanente aux commémorations et à l'information historique, Paris, 1991.
- Antoine PROST, « Les monuments aux morts : *Culte républicain ? Culte civique ? Culte patriotique ?* », *Les lieux de mémoire*, tome I, *la République*, p. 195-225, sous la direction de Pierre NORA, Éd. Gallimard, Paris, 1984 (l'auteur reprend une partie des apports de sa thèse de doctorat, *Les Anciens Combattants et la Société française, 1914-1939*, t. I et II, Éd. Les Presses de Sciences Po, Paris, 1977).
- Bernard RICHARD, « Les vivants et les morts à Champlay, 1918-1922 », *L'Écho de Joigny* n° 62, 2005 et « Mariannes et Poilus autour de Joigny », *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, volume 139, année 2007, p. 134-181, Auxerre, 2010 (études de cas).
- Henry RONOT, « Les fondateurs de cloches du Bassigny », *Bulletin de l'Association des conservateurs des antiquités et objets d'art de France*, n° 4, septembre 1989 (à propos des cloches-monuments aux morts).
- Anne ROZE, *Les Champs de la mémoire. Paysages de la Grande Guerre*, Éd. du Chêne, Paris, 1998.
- Andrew M. SHANKEN, « Research on Memorials and Monuments », *Anales del Instituto de investigaciones estéticas*, n° 84, 2004, Mexico.
- Daniel J. SHERMAN, « Art, Commerce, and the production of Memory in France after World War I », dans John GILLIS éd., *Commemorations*, Princeton University Press, New-Jersey, 1994.
- D. J. SHERMAN, « Bodies and Names : The Emergence of Commemoration in Interwar France », *The American Historical Review*, vol. 103, n° 2, 1998.
- D. J. SHERMAN, *The Construction of Memory in Interwar France*, Éd. University of Chicago Press, Chicago, 1999 (reprend les deux articles précédents).
- Charles VILAIN, *Le soldat inconnu. Histoire et culte*, Éd. M. d'Hartoy, Paris, 1933 (écrit quand le souvenir de la guerre était très présent).
- Jay WINTER, *Sites of Memory, Sites of Mourning. The Great War in European Cultural History*, Éd. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni, 1995 et 1999.

Enfin, en particulier depuis la thèse pionnière d'Antoine PROST sur les anciens combattants, publiée en 1977, connue et admirée dès avant sa publication, existent de nombreuses monographies locales consacrées aux monuments aux morts d'un département. À titre d'exemple et de façon non exhaustive, voici quelques auteurs de ces monographies départementales, par ordre chronologique de publication :

G. RICHIER (Bouches-du-Rhône), 1973 ; Monique LUIRARD (Loire), 1977 ; Philippe ROQUES (Var), 1981 ; Christine MASSONNET (Bouches-du-Rhône également), 1981 ; Jean-Pierre MARBY (Ardennes), 1987 ; Yves PILVEN LE SEVELLEC (Loire-Atlantique), 1989 ; Jean GIROUD avec Raymond et Maryse MICHEL (Vaucluse), 1991 ; Alfred WAHL et Claude RICHY (Alsace), 1993 ; Sylvie CAUCANAS et Rémy CAZALS (Aude), 1997 ; Odon ABBAL (Hérault), 1998 ; Eric T. JENNINGS (Guadeloupe), 1998 ; P. HERVE (Vienne), 1998 ; Henri MOISAN (Nièvre), 1998 ; Adrien CHAIX (Yonne), 2001 ; Isabelle BOIRON et Richard BUCAILLE (Puy-de-Dôme), 2005 ; Jean-Noël GRANDHOMME (Alsace-Lorraine : Bas et Haut-Rhin, Moselle), 2007.